

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 174-24 C

Objet : RD - Décisions modificatives (DM) - DM 1 pour le budget annexe mobilité et DM 2 pour le budget principal

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 174-24 C

objet **RD - Décisions modificatives (DM) - DM 1 pour le budget annexe mobilité et DM 2 pour le budget principal**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente la DM 1 pour le budget annexe mobilité, et la DM 2 pour le budget général encapsulé au sein du budget principal.

Trois éléments sont à noter :

- une mise à jour des dépenses et recettes relatives à la compétence mobilité, dans le budget annexe et dans le budget général encapsulé au sein du budget principal,
- une régularisation de crédits relatifs à la gestion des aides à la pierre déléguée par l'Etat,
- une régularisation de crédits afin de solder un reliquat de subvention à restituer.

Le versement mobilité présente une dynamique en 2024 dont le complément estimé à 2,1 M€ (sur un produit de 27,1 M€ au total et hors revalorisation du taux au 1^{er} juillet 2024) qui va permettre de financer des dépenses complémentaires dans le domaine de la mobilité, soit d'ordre contractuel, soit d'opportunité apparue durant l'année 2024. 1,4 M€ seront fléchés vers le budget général et 0,7 M€ vers le budget annexe mobilité.

DM 2 – Budget général encapsulé au sein du budget principal

DM 2 - Budget principal							
Fonctionnement							
Chapitre D	Montant Voté	Montant DM	Montant total	Chapitre R	Montant Voté	Montant DM	Montant total
023 - Virement à l'investissement - Général	9 899 186,10	1 400 000,00	11 299 186,10	73 - Produits de la fiscalité - VM	1 700 000,00	1 400 000,00	3 100 000,00
TOTAL		1 400 000,00				1 400 000,00	
DM 2 - Budget principal							
Investissement							
Chapitre D	Montant Voté	Montant DM	Montant total	Chapitre R	Montant Voté	Montant DM	Montant total
204056 - Dépôts Bus	1 000 000,00	1 400 000,00	2 400 000,00	021 - Virement à l'investissement - Général	9 899 186,10	1 400 000,00	11 299 186,10
4581808 - 104018 - Délégation d'aide à la pierre 2017/2020 - Dépenses	576 448,00	303 160,00	879 608,00	4582808 - 104018 - Délégation d'aide à la pierre 2017/2020 - Recettes	606 451,00	303 160,00	909 611,00
4581808 - 204048 - Délégation d'aide à la pierre 2021/2026 - Dépenses	2 350 051,00	901 458,00	3 251 509,00	4581808 - 204048 - Délégation d'aide à la pierre 2021/2026 - Recettes	1 198 506,00	901 458,00	2 099 964,00
13 - Subventions	196 500,00	38 000,00	234 500,00				
104010 - Administration Grand Chambéry	2 348 476,75	-38 000,00	2 310 476,75				
TOTAL		2 604 618,00				2 604 618,00	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont modifiées par cette DM.

Compétence mobilité

Conformément aux orientations du Conseil communautaire en matière de relocalisation du dépôt de bus vers un tènement situé avenue de la Houille Blanche à Chambéry, une opportunité est apparue sur un foncier voisin qui permettra de compléter l'installation du nouveau dépôt. Une enveloppe supplémentaire de 1,4 M€ est donc nécessaire en complément de l'inscription budgétaire initiale de 1 M€ dans le chapitre/programme 204056 dédié au nouveau dépôt.

Le financement de cette infrastructure est équilibré par inscription en recettes au chapitre 73 d'un produit complémentaire de versement mobilité de 1,4 M€.

La recette étant inscrite en section de fonctionnement (chapitre 73) et la dépense en section d'investissement (chapitre/programme 204056), il est nécessaire d'utiliser les comptes de transfert 023 et 021 afin de basculer les crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Seuls les chapitres 023/021 relatifs au budget général seront modifiés, ces chapitres seront inchangés pour le budget déchets encapsulé avec le budget général au sein du budget principal.

Compétence habitat

Une inscription budgétaire au titre de la politique de l'habitat est prévue en dépenses et en recettes dans le cadre des opérations pour compte de tiers (chapitres 4581 en dépenses et 4582 en recettes) pour des montants de 303 160 € et 901 458 € afin de régulariser l'encaissement et le versement anticipé d'aides à la pierre. Ces opérations interviennent dans le cadre de la gestion déléguée de l'Etat par Grand Chambéry. C'est une opération neutre budgétairement car équilibrée en dépenses et recettes.

Compétence voirie

Une inscription budgétaire de 38 000 € est nécessaire afin de régulariser une subvention à restituer au Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la RD47. Cette somme est compensée par un prélèvement sur le programme 104010 – Administration Grand Chambéry pour permettre l'équilibre de la DM.

DM 1 – Budget annexe mobilité

DM 1 - Budget annexe Mobilité							
Fonctionnement							
Chapitre D	Montant BP	Montant DM	Montant total	Chapitre R	Montant BP	Montant DM	Montant total
65 - Autres charges de gestion courante	28 234 030,00	1 100 000,00	29 334 030,00	73 - Produits de la fiscalité - VM	25 000 000,00	700 000,00	25 700 000,00
67 - Autres charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	5 000,00				
68 - Dotations et provisions	5 890 199,90	-405 000,00	5 485 199,90				
TOTAL		700 000,00				700 000,00	

Seule la section de fonctionnement du budget annexe mobilité est modifiée par la DM1.

Il s'agit de régulariser le coût prévisionnel du contrat de DSP du réseau de transport en commun pour l'année 2024 en tenant compte des révisions de prix contractuelles actualisées. Le détail est le suivant :

- 720 000 € au titre de l'actualisation du forfait de charges au titre de l'année 2024 (opération habituelle et réalisée chaque année).
- 40 000 € au titre du ravitaillement des bus à la station GNV de Bissy.
- 300 000 € au titre des derniers avenants contractuels n° 4 et 5 pour l'offre actuelle de transport.
- 40 000 € au titre d'un renfort de capacités sur le réseau (secteur des Aillons principalement).

Le chapitre 65 est donc abondé de 1 100 000 €.

5 000 € seront prévus au chapitre 67 – Autres charges exceptionnelles afin de procéder à des régularisations comptables sur des titres émis en 2023.

405 000 € seront désinscrits du chapitre 68 – Dotations et provisions afin de financer une partie des dépenses complémentaires expliquées précédemment.

La DM est équilibrée par inscription en recettes au chapitre 73 d'un produit complémentaire de versement mobilité d'un montant de 700 000 €.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : adopte la DM 1 pour le budget annexe mobilité et la DM 2 pour le budget principal telles que présentées ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', with a stylized flourish at the end.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

174-24 C

Objet de l'acte :	RD - Décisions modificatives (DM) - DM 1 pour le budget annexe mobilité et DM 2 pour le budget principal
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32086H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32086H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024